



Permis marocain définitif changé en permis probatoire français?

Par **farid67**, le **10/03/2009** à **23:17**

bonsoir,

mon mari a eu son permis définitive au maroc en février 2007, on lui a changé à la préfecture en permis probatoire français, donc de 6 points,

aujourd'hui suite à un soucis avec la justice que je m'absenterais de commenter sur ce post-ci, notre avocat me dit qu'il aurait du avoir un permis de 12 points, ce que j'ai du mal à comprendre si l'avocat a raison tant mieux!

mais je ne pense pas que la préfecture se serait trompée...puis c'est pas trop logique...merci de m'orienter car c'est très urgent!!!

merci

Par **citoyenalpha**, le **13/03/2009** à **14:42**

Bonjour

la période probatoire est applicable aux permis étrangers; suivant la date d'obtention du permis étranger le permis délivré pourra capitaliser un nombre de point différent.

Un permis étranger échangé doit avoir une ancienneté supérieure a 3 ans pour avoir un

capital de 12 points. A défaut le nombre de point disponible est déterminé dans les mêmes conditions que lors de l'obtention d'un permis français.

Restant à votre disposition.